

LILLE FLANDRES / MAUBEUGE / AULNOYE-AYMERIES ABONNEMENT SCOLAIRE

Pour le voyageur régulier

- ⊙ 1^{ère} classe
- ⊙ 2^{ème} classe
- ⊙ Combinable avec TEC/De Lijn
- ⊙ 1, 3 ou 12 mois

OÙ L'UTILISER ?

- **Abonnement scolaire Lille Flandres via Blandain- frontière/Tourcoing-frontière :**

Pour des voyages au départ de Tournai, Froyennes, Kortrijk et Zone* Mouscron (Mouscron et Herseaux) à destination de Lille Flandres (ainsi que les gares françaises : Baisieux, Ascq, Annapes, Pont de Bois, Hellemmes, Lezennes, Croix Wasquehal, Croix L'Allumette, Roubaix, Tourcoing) et vice versa. Ta gare de départ ou de destination est toujours celle desservant ton école ou lieu de stage, et tu voyages au choix via le point frontière* Blandain-frontière ou Tourcoing-frontière.

- **Abonnement scolaire Maubeuge via Jeumont-frontière :**

Pour des voyages au départ de la Zone Charleroi à destination de Maubeuge et vice versa, Ta gare de départ ou de destination est toujours celle desservant ton école ou lieu de stage, et tu voyages toujours via le point frontière* Jeumont-frontière.

- **Abonnement scolaire Aulnoye-Aymeries via Quévy-frontière:**

Pour les voyages au départ de la Zone Mons à destination de Aulnoye-Aymeries et vice versa. Ta gare de départ ou de destination est toujours celle desservant ton école ou lieu de stage, et tu voyages toujours via le point frontière* Quévy-frontière.

Si ton Abonnement Scolaire est combiné avec un abonnement TEC (moyennant paiement d'un supplément), tu pourras voyager sur le réseau TEC dans les conditions définies par la Société de transport* régional. Les conditions d'utilisation sont disponibles sur www.infotec.be.

Si ton Lille Flandres - Abonnement Scolaire, émis au départ ou à destination de Kortrijk ou Zone* Mouscron, est combiné avec un abonnement De Lijn (moyennant paiement d'un supplément), tu pourras voyager sur le réseau De Lijn dans les conditions définies par la Société de transport* régional. Les conditions d'utilisation sont disponibles sur www.delijn.be,

POUR QUI ?

Pour tous les étudiants de moins de 26 ans qui effectuent la navette:

- soit :
de/vers leur établissement scolaire ou lieu de stage (y compris pour les doctorants, étudiants dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou en stage),
- soit :
de/vers l'établissement agréé « IFAPME » (Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises), afin d'y suivre une formation d'insertion professionnelle.

Attention !

Pour pouvoir bénéficier d'un Abonnement Scolaire, tu ne peux pas percevoir de revenus professionnels ou de remplacement, ni d'allocation du FOREM, d'ACTIRIS, VDAB ou être établi pour ton propre compte. Les jeunes qui suivent une formation dans l'enseignement pour adultes ou une formation (obligatoire ou non) du VDAB, ACTIRIS ou FOREM, sont également exclus.

*voir [Lexique](#)

Valable à partir du 01.02.2019



Par contre, si tu effectues un job d'étudiant, ton salaire ne sera pas considéré comme un revenu professionnel. Toutefois, pour les déplacements de ton job, tu seras en possession d'un autre titre de transport que d'un abonnement scolaire.

SUR QUEL SUPPORT ?

Ton Abonnement Scolaire est chargé sur ta carte MOBIB* personnelle valable émise par la SNCB, TEC, STIB ou De Lijn. Tu reçois également une validation papier pour le contrôle sur le réseau étranger.

OÙ L'ACHETER ?

Demande d'un nouvel Abonnement Scolaire

Lors de l'achat de ton premier abonnement, rends-toi au guichet d'une gare belge uniquement. Munis-toi d'une pièce d'identité* valable et de ta Carte MOBIB* personnelle si tu en possèdes déjà une. Sans carte MOBIB*, tu peux t'en procurer une nouvelle au guichet moyennant paiement du droit de confection*.

Tu peux acheter ton premier abonnement maximum 31 jours à l'avance.

Si tu as 18 ans ou plus, une attestation scolaire valable est également requise. Pour cela, deux possibilités:

- Soit tu complètes tes données sur cette [attestation scolaire](#) (modèle SNCB) et tu la fais signer par la direction de ton école.
- Soit ton école te fournit sa propre attestation scolaire (digitale ou non) confirmant que tu es bien inscrit pour une période donnée. Dans ce cas, l'attestation scolaire (modèle SNCB) doit également être signée pour indiquer que tu ne disposes d'aucun revenu.

Remarques :

- Tu peux aussi demander un Abonnement Scolaire pour te rendre à ton lieu de stage. Si tu as 18 ans ou plus, tu as également besoin d'une attestation valable de ton établissement scolaire. Cette attestation, signée par la direction de ton école, mentionnera l'adresse de ton lieu de stage.
- La validité de ton abonnement lié à la Carte MOBIB est limitée à 1 an.
- Si ton attestation scolaire mentionne uniquement l'année académique (p.ex. 2018 – 2019), elle est valable jusqu'au 31/08 inclus. Un nouvel Abonnement Scolaire sur ta Carte MOBIB pourra donc être émis au guichet jusqu'au 31/08 inclus, pour maximum 1 an. Passé cette date, tu auras besoin d'une attestation pour la nouvelle année scolaire. Si ton attestation spécifie des dates précises de début et de fin d'année académique (p.ex. 14/09/2018 - 13/09/2019), elle est valable jusqu' à la date de fin mentionnée. Un nouvel Abonnement Scolaire sur ta Carte MOBIB pourra donc être émis au guichet jusqu'au 13/09/2019 (dans l'exemple donné) pour maximum 1 an. Passé cette date, tu auras besoin d'une attestation pour la nouvelle année scolaire.
- Tu peux également combiner ton Abonnement Scolaire avec la Société de Transport Régional* TEC (communique les noms exacts des arrêts TEC de ton parcours) et la Société de Transport Régional De Lijn (pour Lille, au départ/destination de Kortrijk et Zone* Mouscron).

Prolonger ton Abonnement Scolaire :

Tu peux renouveler ton abonnement :

- maximum 31 jours à l'avance aux automates de vente ou au guichet d'une gare* belge.
- via le site [sncb.be](#) (via ton compte "My SNCB") de 31 jours à 10 jours à l'avance (ton billet de validation papier sera envoyé par courrier).

La période de validité du billet de validation peut commencer à n'importe quelle date. L'interruption entre 2 périodes de validité est autorisée.

La date de fin de ta validation peut tomber maximum 1 mois après la date d'échéance de ton Abonnement Scolaire.

Lors de ton achat, tu recevras toujours une preuve de paiement reprenant les caractéristiques de ton titre de transport que nous te recommandons de conserver. Toutefois, cette preuve ne vaut pas titre de transport.



Attention ! Si tu as 18 ans ou plus, une nouvelle attestation scolaire est chaque fois nécessaire pour prolonger ton Abonnement Scolaire. Dans ce cas, tu peux uniquement prolonger ton abonnement :

- au guichet d'une gare* belge ;
- via le site sncb.be (via ton compte 'My SNCB') : choisis l'abonnement que tu souhaites prolonger et télécharge ton attestation scolaire.

Si tu as remis une nouvelle attestation scolaire pour l'année scolaire à venir, tu peux à chaque fois prolonger ton Abonnement Scolaire pendant cette année-là, sans nouvelle attestation. Lorsque l'année est terminée, tu as besoin d'une nouvelle attestation scolaire pour prolonger ton abonnement.

COMMENT L'UTILISER ?

- Sans validation en cours, ton Abonnement Scolaire n'est pas valable.
- Ton Abonnement Scolaire est valable pour un nombre illimité de voyages via le point frontière concerné (exception pour Lille Flandres : tu choisis l'un des 2 points frontière via lequel tu souhaites voyager), sur le trajet* et dans la classe choisie pendant la période de validité choisie. Tu peux commencer, interrompre* ou terminer ton voyage dans n'importe quelle gare* belge située sur ton itinéraire le plus court en kilomètres (pour Lille Flandres, également sur le réseau SNCF).
- Durant la période de validité de ton abonnement, tu peux rejoindre ta gare de destination via l'itinéraire le plus court en kilomètres ou via un itinéraire alternatif*, mais toujours via Jeumont-frontière ou Quévy-frontière, selon ton abonnement ((exception pour Lille Flandres : tu choisis via quel point frontière tu souhaites voyager, soit Blandain-frontière ou Tourcoing-frontière).
- Tu ne peux pas t'éloigner de ta gare de départ pour y repasser ensuite ni dépasser ta gare de destination pour y revenir sans être en possession d'un titre de transport qui couvre ce trajet sur le réseau belge*.
- Si ta gare de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone*, tu peux circuler librement à l'intérieur de la zone, sans en sortir, durant toute la période de validité de ton abonnement.
- Tu peux voyager jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.

A QUEL PRIX ?

- Le prix de ton abonnement est calculé sur base de l'itinéraire le plus court en kilomètres entre ta gare de départ et de destination, via le point frontière* correspondant à ta destination (prix du trajet SNCB + prix du trajet SNCF).
- La distance minimale tarifée* est de 3 km. sur le réseau* belge.
- Le prix varie en fonction de ta classe de voyage et de la durée de ta validation (1, 3 ou 12 mois).
- Si tu souhaites combiner ton Abonnement Scolaire avec TEC ou De Lijn, le prix forfaitaire du supplément s'ajoute au prix de l'abonnement Scolaire de la gamme transfrontalière concernée. Ce supplément est délivré au tarif réduit.

DETERIORATION, PERTE OU VOL DE TON ABONNEMENT?

Voir fiches « Carte MOBIB » et « Support papier ».

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le remboursement de ton Abonnement Scolaire est effectué au guichet d'une gare* belge de ton choix. La date de ta demande de remboursement sera prise en considération pour l'application des règles de remboursement décrites ci-dessous.
Le remboursement avec effet rétroactif n'est pas accepté, sauf en cas de maladie avec sortie interdite (certificat médical nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :

SNCB Marketing & Sales
Service Clientèle

*voir [Lexique](#)

Valable à partir du 01.02.2019



10-14 bureau B-MS.1432
Avenue de la Porte de Hal, 40
1060 Bruxelles

- Ton Abonnement Scolaire est intégralement remboursable au guichet d'une gare belge* :
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque tu l'as acquis à l'avance;
 - ou le jour même, endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat à l'automate ou au guichet.
- Lorsque tu résilies ton abonnement en cours de validité, le montant remboursable par la SNCB dépend du nombre de mois utilisés. Un mois entamé est considéré comme utilisé, un Abonnement Scolaire d'1 mois n'est donc pas remboursable.

Pour les abonnements de 3 ou 12 mois, le tableau ci-dessous reprend les pourcentages retenus sur le prix de l'Abonnement Scolaire en fonction du nombre de mois utilisés. Le remboursement s'effectue au guichet, déduction faite des frais administratifs*.

Nombre de mois utilisés	1	2	3	4	5	6	7	8-12
Abonnement annuel	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
Abonnement trimestriel	40%	70%	100%	x	x	x	x	x

- Tu ne peux prétendre à aucun remboursement ni indemnité en cas de changement dans le service des trains.
- Si tu disposes d'un abonnement 1^e classe, en l'absence de voiture de première classe ou de voiture de 1^e classe déclassée (sur le réseau belge), tu as droit à un remboursement. Demande à l'accompagnateur de train une attestation que tu enverras au Service Clientèle dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse. Le remboursement est calculé en divisant la différence de prix des deux classes de ton abonnement, par le double des jours calendrier de la période de validité de ton abonnement.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Un abonnement acheté avec un bon d'échange ne donne lieu à aucun remboursement.
- Les modalités de remboursement ainsi que les frais administratifs*, tarifs* et pourcentages d'application sont ceux à la date de l'achat de la validation.
- Le remboursement doit être demandé par toi-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité* valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.

Si tu as 18 ans ou plus et que tu as prolongé ton Abonnement Scolaire en ligne, mais il s'avère après quelques jours que l'attestation scolaire que tu as envoyée n'était pas correcte. Dans ce cas, tu bénéficies également d'un remboursement. Le montant total de ta validation t'est remboursé avant le début de ta période de validation. Durant la période de validation, des frais administratifs* sont facturés.

PUIS-JE CHANGER LE TRAJET, LA CLASSE OU LE TYPE DE MON ABONNEMENT ?

- Oui, tu peux modifier ou échanger ton Abonnement Scolaire, durant sa période de validité à condition qu'il n'y ait pas d'interruption entre les périodes de validation et moyennant le paiement des frais administratifs*. Tu peux également changer de type d'abonnement selon les conditions susmentionnées.
- Dans ce cas, un montant sera déduit du prix de ton nouvel abonnement. Ce montant est calculé au prorata du nombre de jours de validité entre la date de l'échange ou de la modification et la date de fin de validité de l'Abonnement Scolaire que tu veux modifier. Tu ne paieras ainsi que la différence entre le montant dû pour ton nouvel abonnement et le montant à te rembourser.



COMMENT PASSER DE 2^{ème} EN 1^{ère} CLASSE ?

- Tu es déjà en possession d'un Abonnement Scolaire Lille Flandres / Maubeuge / Aulnoye-Aymeries valable en 2^{ème} classe.
- Si tu décides de voyager en permanence en première classe, tu peux changer, au guichet, la classe de la validation de ton Abonnement Scolaire ou acheter une nouvelle validation en 1^{ère} classe.
- Accéder ponctuellement en 1^{ère} classe : pas d'application.

QUE PERMET MON ABONNEMENT ?

• PUIS-JE INTERROMPRE MON VOYAGE ?

Tu peux interrompre* ton voyage dans n'importe quel(le) gare* ou point d'arrêt* situé(e) sur l'itinéraire le plus court en kilomètres sur le réseau belge (pour Lille Flandres : également sur le réseau SNCF).

• PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?

Non, pas autorisé.

• PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSÉCUTIFS ?

Le Maubeuge / Aulnoye-Aymeries Abonnement Scolaire ne peut pas être combiné avec un titre de transport du service intérieur que ce soit sur le réseau belge ou TER Hauts-de-France.

• D'AUTRES AVANTAGES ?

Tu peux bénéficier d'un tarif* avantageux aux parkings gérés par [B-Parking](#).

A partir de 18 ans et moins de 26 ans et muni de ton abonnement valable, jusqu'à 4 enfants de moins de 12 ans peuvent t'accompagner gratuitement.

